

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

EDITO DU PRESIDENT

Les déchets, miroirs d'un paradoxe sociétal	2
---	---

A LA UNE

CONGRES FNADE 2026	3
--------------------	---

ENJEUX

Début des travaux du plan plastique gouvernemental	5
Cap sur la future présidence irlandaise de l'UE	6

REPERES

Rapport de branche 2025 des activités du déchet	7
Les transferts transfrontaliers de déchets entrent dans l'ère numérique avec DIWASS (Digital Waste Shipment System)	8

MATIERES

Refondation de la REP PMCB, les orientations souhaitées par le Gouvernement en consultation	9
---	---

COMMUNICATION ET MEDIAS

Colloque Sensibilisation aux dangers du protoxyde d'azote	10
Assises de l'économie circulaire dans les Outre-mer de l'INEC	11
Colloque Déchets AMORCE le 9 juin à Paris	12
La FNADE au congrès de l'ASTEE du 15 au 18 juin "Inventons ensemble, les services Eau et Déchets de demain - Enjeux de décarbonation des services eau et déchets"	14
La FNADE, partenaire de la 9ème Conférence Aromates sur les déchets ménagers « Vers une stratégie industrielle de gestion des déchets ménagers au bénéfice de l'économie circulaire et de la souveraineté de la France »	16

FEDERATION ET SYNDICATS

Le SNAD, la FAMAD, le SYVED, l'UPDS et le Collège Tri et Recyclage élisent des nouveaux présidents	18
--	----

AGENDA

 EDITO DU PRESIDENT

Les déchets, miroirs d'un paradoxe sociétal



Les déchets constituent un révélateur de nos modes de consommation. C'est précisément ce constat qui a guidé les débats de notre **Congrès FNADE 2026**, qui s'est tenu le 2 juillet au Jardin d'Acclimatation, autour du thème : « *Les déchets, miroirs d'un paradoxe sociétal. Comment réconcilier risques industriels et services essentiels ?* »

Car nos déchets sont complexes. Ils contiennent des parts indésirables (PFAS, batteries lithium, protoxyde d'azote) mais aussi des parts désirables (métaux rares, CO₂ biogénique, ...). Ils comportent des risques qu'il nous faut maîtriser et des ressources stratégiques qu'il nous appartient de valoriser. Face à ces enjeux, notre filière innove, s'adapte et

apporte des solutions concrètes pour répondre aux impératifs de souveraineté, de protection de l'environnement et de santé publique.

Cette journée de débats fût passionnante avec plus de 20 intervenants issus d'horizons différents, tous mobilisés pour construire ensemble les solutions qui permettront à notre filière de relever les défis de demain.

Bien à vous,

Antoine Bousseau



Les déchets, miroirs d'un paradoxe sociétal

**Comment réconcilier risques
industriels et services essentiels ?**



**CONGRÈS
FNADE
2026**

Jeudi
2 juillet 2026
de 9h à 18h



CONGRES FNADE 2026

La FNADE a choisi cette année de consacrer son congrès annuel à la complexité des déchets. Cette journée a rassemblé 300 personnes autour de cette question qui interroge notre société tout autant que la profession.

Les déchets, miroirs d'un paradoxe sociétal. Comment réconcilier risques industriels et services essentiels ?

Au fil du temps, l'évolution de l'orientation des déchets vers les filières les plus vertueuses conformément à la hiérarchie du traitement des déchets, le recyclage, la valorisation organique ou encore la valorisation énergétique, nécessite une qualité du tri à la source par les producteurs de déchets et fait apparaître la part indésirable de ces déchets, préjudiciable à la production de matières premières de recyclage de qualité, de fertilisants issus de déchets et induit des risques industriels au niveau des installations de traitement de déchets (piles et batteries lithium, bouteilles de protoxyde d'azote, PFAS). Véritables freins à l'économie circulaire, ces déchets complexes provoquent également une montée des risques avec des départs de feu dans les centres de tri, des explosions dans les fours des usines de valorisation énergétique.

[Retrouvez la totalité du Congrès 2026 : replay, communiqué de presse, programme "Les déchets, miroirs d'un paradoxe sociétal. Comment réconcilier risques industriels et services essentiels ?"](#)



Début des travaux du plan plastique gouvernemental

Le 19 mai dernier, le Président Emmanuel Macron a demandé le lancement d'une concertation sur la consigne des bouteilles plastiques et des cannettes. Puis, le ministre Mathieu Lefèvre a réuni les parties prenantes pour une concertation sur un plan plastique en deux étapes, leviers et consigne

La FNADE a participé à la concertation, même si elle s'oppose à la mise en place de la consigne pour recyclage des bouteilles plastiques. Cette consigne représente un coût aberrant par rapport aux résultats attendus : 1 milliard d'€ investis pour moins de 100 000 t/an de bouteilles (qui pourraient être collectées via le bac jaune). Dans le contexte économique, chaque euro investi doit l'être au bon endroit, là où il présente le meilleur rapport coût / efficacité.

Déployer la consigne serait mettre en péril la pérennité de la poubelle jaune et tous les efforts déployés auparavant pour favoriser le recyclage de tous les emballages plastiques, d'autant plus que beaucoup de régions françaises atteignent déjà les objectifs de recyclage. Cette décision semble également prématurée car elle demande à être examinée selon les taux de recyclage obtenus en 2026.

Selon la FNADE, les efforts financiers doivent être faits sur les leviers les plus efficaces pour développer la circularité de tous les emballages plastiques : il est urgent de concentrer les efforts sur les débouchés pour les matières recyclées et également, sur le bac jaune aujourd'hui bien identifié par le citoyen. Allouer des moyens sur un dispositif alternatif de collecte comme la consigne, qui ne concerne qu'une partie du flux, va rendre plus complexe le geste du citoyen, qui induira en outre une augmentation du coût de la bouteille et risque même de favoriser la consommation de bouteilles plastiques.

L'atteinte des objectifs en 2029/2030 nécessite, dans tous les cas, le déploiement de moyens importants et la mise en œuvre ambitieuse d'un ensemble de leviers d'amélioration de la performance.



Cap sur la future présidence irlandaise de l'UE

Avec l'objectif de porter la voix des entreprises françaises auprès de décideurs européens, la FNADE participe régulièrement avec l'AFEP (Association française des entreprises privées), le MEDEF et France Industrie, à une mission dans le pays qui s'apprête à présider le Conseil de l'Union européenne.

A l'agenda de la dernière mission à Dublin les 4 et 5 juin, des rencontres avec des cadres de plusieurs ministères (dont celui du climat, de l'énergie et de l'environnement), des députés nationaux et européens, des représentants de l'IBEC (le MEDEF irlandais) ainsi que l'Ambassadrice de France en Irlande et son équipe.

Dans un contexte où des réformes importantes pour le futur de la gestion des déchets sont d'ores et déjà en discussion au Parlement européen et au Conseil de l'UE ou en préparation, la FNADE a souligné un certain nombre de positions de la filière :

- Reconnaître le secteur de la gestion des déchets-ressources comme un secteur industriel stratégique (Proposition de loi sur l'accélérateur industriel (publiée))
- Intégrer des critères de circularité et de préférence européenne (Révision du cadre européen de la commande publique (proposition attendue le 1er juillet))
- Créer un cadre robuste pour stimuler la demande en matières recyclées et également décarboner le secteur des déchets (avec des alternatives possibles à l'EU ETS, dont la publication est attendue le 17 juillet prochain), la loi sur l'économie circulaire dont la proposition est attendue à l'automne

Une présidence irlandaise stratégique pour l'avenir de l'économie circulaire

Le rôle d'une présidence tournante du Conseil est de rechercher des équilibres entre les Etats Membres. Les Irlandais ont confirmé l'importance qu'ils accorderaient à la dimension stratégique de l'économie circulaire et à la recherche de simplification réglementaire sans dérèglementation. La présidence irlandaise arrive à un moment charnière, avec des textes majeurs dont la finalisation est prévue à brève échéance. La FNADE continuera à apporter son expertise sectorielle et des propositions concrètes.



Rapport de branche 2025 des activités du déchet

Le rapport de branche sur les données 2024 a été publié. Il est disponible sur le site web de la FNADE.

Le rapport de branche est un document réalisé et publié chaque année conformément aux dispositions du code du travail (article D2241-1). Il permet un suivi des données sociales du secteur sur lesquelles les partenaires sociaux peuvent s'appuyer pour leurs négociations.

[Cliquez ici pour lire le Rapport de branche 2025](#)





Les transferts transfrontaliers de déchets entrent dans l'ère numérique avec DIWASS (Digital Waste Shipment System)

Depuis le 21 mai 2026, une nouvelle plateforme européenne numérise les procédures de transfert de déchets entre États membres. Un tournant réglementaire majeur, dont la FNADE suit avec attention la mise en œuvre aux côtés de la FEAD.

Chaque année, des millions de tonnes de déchets transitent entre les pays de l'Union européenne pour y être traités, recyclés ou valorisés. Jusqu'ici, ces mouvements transfrontaliers s'appuyaient sur des procédures papier, fragmentées selon les États membres, sources de lourdeurs administratives et d'inégalités entre opérateurs. Le nouveau [règlement européen sur les transferts de déchets \(WSR\)](#) adopté en avril 2024, entend moderniser ce cadre en renforçant la transparence, en facilitant les échanges au sein du marché unique et en encadrant mieux les exportations vers les pays tiers.

DIWASS : une plateforme unique pour tracer les déchets à l'échelle européenne

Au cœur de cette réforme figure DIWASS, une plateforme numérique centralisée permettant aux autorités et aux opérateurs de soumettre, d'échanger et de suivre les documents liés aux transferts de déchets, en lieu et place des formulaires papier variés qui prévalaient jusqu'alors. Depuis le 21 mai 2026, DIWASS est opérationnel. La Commission européenne y voit une étape décisive vers une économie circulaire pleinement digitalisée.

Une transition progressive, non sans difficultés

La mise en œuvre soulève des défis concrets. Pour les transferts relevant de l'annexe VII du règlement WSR (déchets destinés à la valorisation soumis à la procédure simplifiée), une période de tolérance a été accordée : les formulaires papier restent acceptés jusqu'à fin 2026 pour garantir la continuité des flux de recyclage. Quant aux exportations de déchets plastiques de l'UE vers les pays non-membres de l'OCDE, celles-ci seront interdites à compter du 21 novembre 2026, renforçant les exigences de gestion à l'échelle européenne.

Si on peut considérer DIWASS comme une contrainte administrative, elle est également une opportunité de renforcer la traçabilité et la compétitivité de la filière dans un marché européen des déchets en pleine structuration.

La FNADE, via sa Commission des Affaires européennes (CAE), suit activement ce dossier au sein de la FEAD. Celle-ci avait alerté la Commission sur les risques de perturbations opérationnelles au moment du basculement.



Refondation de la REP PMCB, les orientations souhaitées par le Gouvernement en consultation

À la suite du communiqué de presse de Mathieu Lefèvre sur les axes de la refondation de la REP PMCB le 19 février, les modalités d'application se précisent.

Pour rappel, le Ministre délégué Mathieu Lefèvre a annoncé une refondation de la filière basée notamment sur l'optimisation du maillage territorial, la distinction entre les matériaux matures et non matures et la révision de la gouvernance.

La DGPR a notamment précisé ces modalités d'application via des propositions de modifications au décret et à l'arrêté portant cahier des charges. Elle a ouvert une [consultation publique](#) au mois de mai.

La FNADE y a contribué en association avec la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME) regroupant la FNADE, FEDERREC et le SNEFID. **La FNADE soutient les grandes lignes de la refondation proposée par le Gouvernement.**

Dans leur architecture globale, les projets de textes qui nous ont été soumis apparaissent comme pertinents pour répondre aux trois objectifs poursuivis par les acteurs dans cette Refondation :

1. La soutenabilité économique : Les projections économiques de ce projet s'apparentent au scénario que nous avons collectivement approuvé avec une rationalisation des coûts de la filière (hors coûts des dépôts sauvages).
2. La performance environnementale sera atteinte par la suppression de la reprise sans frais généralisée pour se concentrer sur les flux ayant besoin d'un soutien à leur développement. La distinction effectuée sur les notions de « maturité » permettra d'allouer les ressources là où elles produisent des bénéfices environnementaux.
3. Ce projet rééquilibre la lisibilité des contributions amont en abandonnant la fongibilité des contributions et en adoptant une approche matériau par matériau permettant une gestion plus rationnelle de chacune des filières.

Le 22 juin a eu lieu une réunion pour échanger sur les orientations crédibles du futur cahier des charges après la consultation. Le ministre a maintenu les mesures précédemment annoncées avec comme calendrier prévisionnel :

- L'instauration de la dichotomie mature et non mature dès la publication officielle des textes ;
- La prise en charge pour les artisans des petits flux de déchets matures jusqu'à la fin de l'année ;
- A partir de 1er janvier 2027, le plâtre sera considéré comme un matériau mature et les petits flux matures ne seront plus pris en charge.

Le projet de décret devrait, quant à lui, être prochainement transmis au Conseil d'Etat pour avis.

COMMUNICATION ET MEDIAS

Colloque Sensibilisation aux dangers du protoxyde d'azote

Le président de la FNADE invité par le sénateur Ahmed Laouedj a pris la parole au Sénat le 30 mai.



Ce colloque consacré au protoxyde d'azote, en présence de Madame la Ministre Marie-Pierre Vedrenne, des professionnels de santé, des élus, de parties prenantes avait pour objectif d'informer sur les effets dévastateurs de ce produit dont la consommation croissante en fait un réel problème de santé publique.

La FNADE a été invitée à intervenir car la consommation croissante de protoxyde d'azote à des fins récréatives engendre une accumulation de bouteilles dans les ordures ménagères. Or, lorsqu'elles sont incinérées dans les unités de valorisation énergétique, ces bouteilles exposées à de fortes chaleurs peuvent exploser, mettant en danger les opérateurs, endommageant les équipements et perturbant gravement la continuité du traitement des déchets.

Antoine Bousseau, Président de la FNADE, a souligné : "Nous sommes en train de tolérer une nouvelle drogue. Il faut interdire la production, la distribution de protoxyde d'azote. Il faut supprimer cette filière."

Invité au congrès de la FNADE le 2 juillet dernier, le sénateur Ahmed Laouedj est intervenu dans un format vidéo afin de souligner la mobilisation collective indispensable

Assises de l'économie circulaire dans les Outre-mer de l'INEC

Antoine Bousseau, Président de la FNADE, est intervenu lors de cet évènement au Sénat.



Il a rappelé : "Dans les territoires ultra-marins, nous devons développer les circuits courts. Par ordre de priorité : réemploi et déchetterie, valorisation organique et surtout développer la valorisation énergétique pour produire de l'énergie à partir d'un combustible local."

Lors de cette matinée, quelques convictions fortes ont émergé :

- Développer le réemploi et la valorisation organique au plus près des territoires.
- Faire de la valorisation énergétique un levier de souveraineté énergétique en substituant des combustibles importés par une énergie produite localement à partir des déchets.
- Renforcer le maillage en déchèteries pour mieux capter les flux valorisables.
- Structurer les filières à forte valeur ajoutée, notamment autour des batteries et des DEEE.
- Adapter certaines règles aux réalités ultramarines plutôt que reproduire des modèles conçus pour la métropole.

L'économie circulaire ultramarine ne se construira pas en appliquant mécaniquement des objectifs nationaux. Elle se construira avec du pragmatisme, de l'innovation territoriale et une approche fondée sur les réalités locales.

COMMUNICATION ET MEDIAS

Colloque Déchets AMORCE le 9 juin à Paris

Cette année, le Colloque AMORCE avait pour thème : Valorisation matière et énergétique des déchets : fiabiliser les débouchés, créer de la valeur.

La FNADE, partenaire de cet événement, a pris la parole lors de l'atelier « Quelles sont les clés pour décider de la stratégie de valorisation énergétique des déchets d'ici 2030 ? ».



Antoine Bousseau, Président de la FNADE a rappelé : “L'énergie issue des déchets est une énergie locale, bas carbone et non délocalisable. Elle représente l'équivalent de 6 réacteurs nucléaires. Même si elle est en croissance, cette production doit être accélérée pour contribuer plus encore à la souveraineté énergétique de la France.”

« Dans la PPE3 et SNBC3, qui dessinent des trajectoires structurantes, les UVE (unités de valorisation énergétique) et les chaufferies CSR, avec une chaleur renouvelable et de récupération, participent à la décarbonation de l'industrie et des territoires. Il est indispensable de

soutenir ces projets innovants dont les territoires ont besoin. »

COMMUNICATION ET MEDIAS

La FNADE au congrès de l'ASTEE du 15 au 18 juin "Inventons ensemble, les services Eau et Déchets de demain - Enjeux de décarbonation des services eau et déchets"

Cette année, la FNADE était présente au Congrès de l'ASTEE pour la 105e édition.



La FNADE a pris la parole aux côtés du Citepa et de RECORD sur la question de l'adaptation au changement climatique en s'appuyant sur une étude réalisée sur 2024-2025 concernant des risques et opportunités de transition

Cette étude est le fruit d'un travail collectif avec les adhérents experts de la FNADE sur l'ensemble des activités de la gestion des déchets, à l'exception des déchets dangereux, pour lesquels les risques et opportunités de transition spécifiques afférents n'ont pas été évalués.

Plus particulièrement, elle examine les bouleversements induits par une transition vers une économie bas-carbone, qui se traduisent par des risques et/ou opportunités du point de vue réglementaire, en lien avec l'évolution du marché et des technologies, mais aussi sur le plan réputationnel considérant la perception sociétale de la contribution de l'activité à la transition bas-carbone.

"Une première étude, fruit d'un travail collectif, qui a le mérite de mettre en exergue les risques de transition prioritaires pour le secteur de la gestion des déchets et vient compléter l'outillage (étude sur les risques physiques conduite par l'association Record" de la filière sur la question cruciale de l'adaptation, sous l'angle du cheminement vers une économie bas-carbone." Marilou Ponty, Chargée de mission Transition Ecologique et Climat à la FNADE

COMMUNICATION ET MEDIAS

La FNADE, partenaire de la 9ème Conférence Aromates sur les déchets ménagers « Vers une stratégie industrielle de gestion des déchets ménagers au bénéfice de l'économie circulaire et de la souveraineté de la France »

Le 8 juillet 2026 dernier, la FNADE a participé à deux des trois tables-rondes.



Muriel Olivier, Déléguée générale de la FNADE était la modératrice de la table ronde : « **Gaz, CSR et déchets : vers une souveraineté énergétique par l'économie circulaire ?** ». Elle a rappelé que de la chaleur, du froid, de la vapeur, du gaz, de l'électricité sont produits avec nos déchets résiduels. La filière déchets a donc toute sa place dans le mix énergétique de notre pays avec cette énergie locale et bas carbone. Une énergie renouvelable et de récupération qui est résiliente aux crises énergétiques, et contribue donc au pouvoir d'achat des citoyens.

« Comment en doubler la production ? La FNADE avec son analyse prospective mise à jour récemment montre une dynamique plus forte que ce qui était prévu avec la contribution des UVE (Unité de Valorisation Énergétique). A l'inverse la filière CSR (déchets issus des refus de tri) souffre d'un manque de soutiens pour développer des projets. »

Lors de cette table-ronde, Ghislain ESCHASSERIAUX, président du collège valorisation énergétique de la FNADE, a souligné le rôle des UVE au sein des territoires en termes de stabilité des prix de l'énergie produite. Il a rappelé néanmoins le nombre croissant des accidents liés au protoxyde d'azote et les dégâts importants causés qui posent la question du partage des responsabilités. Il a également déclaré, concernant l'enjeu décarbonation que la décision prochaine de l'ETS sera très importante. Une analyse de la FNADE a montré que ce dispositif n'a pas d'impact sur les déchets en amont des UVE.



Antoine Bousseau, Président de la FNADE, est intervenu à la table-ronde « **Service public de gestion des déchets ménagers : pilier de souveraineté ou modèle sous tension ?** »

" Il faut changer notre vision de la souveraineté, beaucoup de choses sont à écrire en prenant en compte les évolutions récentes industrielles, économiques. Regarder nos déchets vraiment comme des ressources."



Antoine Boussan,
Président de la FNADE.

9^{ème}
conférence nationale
sur les déchets
ménagers

« Déchets, énergie, matériaux :
nouveau enjeu de souveraineté dans un monde instable »

Mercredi
8 juillet 2026
8h00 / 13h00
Maison de la Chimie - PSR25

Il a insisté sur la dimension territoriale de la souveraineté. Elle s'illustre par exemple avec les UVE qui produisent de l'énergie locale, avec la filière biodéchets qui délivre des fertilisants dans une boucle courte vertueuse. Concernant le recyclage, il a appelé à une vision pragmatique, fondée sur les expériences de boucles circulaires qui fonctionnent, précisant c'est ainsi que l'on pourra faire des choix éclairés. " Il faut changer notre vision de la souveraineté, beaucoup de choses sont à écrire en prenant en compte les évolutions récentes industrielles, économiques. Regarder nos déchets vraiment comme des ressources."

Le SNAD, la FAMAD, le SYVED, l'UPDS et le Collège Tri et Recyclage élisent des nouveaux présidents



©Grégory ARABI

Avocat de formation, **Grégory Arabi** a exercé 10 ans en cabinet dans le domaine du droit social avant de rejoindre en 2006 le Groupe Veolia où il a exercé en qualité de Directeur des Ressources Humaines au sein de différentes entités du Groupe, et notamment celles portant les activités du nettoyage industriel, de l'assainissement, de la maintenance industrielle et du déchet dangereux. Depuis 2023 il exerce les fonctions de Directeurs des Ressources Humaines de Veolia Recyclage & Valorisation.

Grégory Arabi a été membre actif de la commission sociale de la Fédération des Entreprises de Propreté de 2007 à 2010 puis de la commission sociale des activités d'assainissement et de maintenance environnementale (MAIAGE) de 2010 à 2023, avant de rejoindre le SNAD.

Elu **nouveau président du SNAD**, il indique que le syndicat poursuivra ses actions entreprises par ses prédécesseurs, avec le souci constant de préserver les intérêts des adhérents, de défendre et de porter haut le professionnalisme et l'excellence opérationnelle de nos métiers, des entreprises et de ses collaborateurs et de mettre la

force de son expertise au service des pouvoirs publics et des industriels, pour offrir une gestion exigeante et responsable des déchets et contribuer pleinement à la protection des ressources, de la santé et de l'environnement.

[Syndicat SNAD | FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement](#)



©Arthur Perez

À l'issue de son Assemblée Générale, suivie de la réunion de son Conseil d'Administration, la **FAMAD** (Syndicat des FABricants de MATériel pour la gestion des Déchets) **annonce l'élection de Arthur Perez à sa Présidence**. Il succède à Ludovic Gineste, qui a assuré cette fonction durant les trois dernières années.

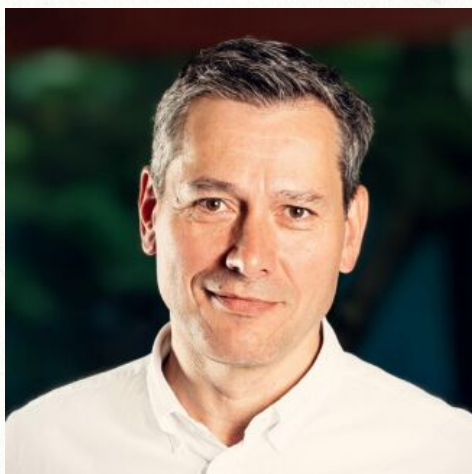
Fort de près de trente ans d'expérience dans les métiers de la pré-collecte des déchets, Arthur Perez s'est imposé comme un acteur reconnu du secteur. Au cours de sa carrière, il a accompagné les collectivités locales et les opérateurs privés dans le déploiement de solutions de conteneurisation et le développement de la collecte sélective en porte-à-porte. Il a également contribué à l'innovation produits et services au sein de CITEC Environnement, aujourd'hui ESE France.

Administrateur de la FAMAD depuis 2018, Arthur Perez est fortement impliqué dans les enjeux de structuration de la filière. Il joue un rôle actif dans les travaux de normalisation, tant au niveau national qu'eupéen, et préside le comité AFNOR H96B dédié aux matériels de gestion des déchets. Son expertise technique et sa dimension paneuropéenne constituent des atouts majeurs pour accompagner les évolutions du secteur.

Dans le prolongement des actions engagées par son prédécesseur, Arthur Perez entend poursuivre et renforcer les travaux de la Fédération autour de plusieurs priorités stratégiques : le développement de la tarification incitative, notamment via la publication de fiches techniques facilitant la mise en œuvre des politiques publiques ; l'encadrement des usages numériques, avec l'élaboration, en lien avec la CNIL, des

règles RGPD adaptées aux métiers de la gestion des déchets ; l'accompagnement des acteurs dans les trajectoires de décarbonation de la collecte.

[Syndicat FAMAD | FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement](#)



©SYVED

Le conseil d'administration a élu **Michel DURRMEYER** à la présidence du **SYVED**, succédant à Philippe LEBLANC. A ce titre Michel Durrmeyer est également vice-président et membre du bureau FNADE.

Sa connaissance des métiers de la filière et sa vision des enjeux industriels et environnementaux seront des atouts précieux pour accompagner les travaux du syndicat dans les années à venir.

Le **SYVED** poursuivra son action au service d'une gestion exigeante et responsable des déchets dangereux, contribuant à la protection de la santé humaine, de l'environnement et au développement d'une industrie durable.

[Syndicat SYVED | FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement](#)



Ingénieur en Génie industriel de l'environnement, **Olivier PACAUD** évolue depuis plus de 25 ans dans le domaine des sites et sols pollués.

Après près de vingt ans dans l'ingénierie et le conseil, il rejoint Brézillon en tant que Directeur du développement et des relations institutionnelles.

Il accompagne promoteurs, aménageurs, collectivités et industriels dans leurs projets de cession et d'acquisition foncières, de réaménagement de sites et de cessation d'activité d'ICPE.

Engagé de longue date **au sein de l'UPDS**, il est élu **Président** en mars 2026 avec la volonté de faire évoluer les pratiques de la profession et d'anticiper les évolutions réglementaires. Son action s'inscrira notamment autour de la gestion responsable et la valorisation des terres excavées, de l'innovation face aux polluants émergents (PFAS, microplastiques...) et de l'anticipation des évolutions réglementaires, en particulier dans le contexte de la

directive européenne relative à la surveillance et à la résilience des sols.

[Syndicat UPDS | FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement](#)

Nicolas DUBOC, Président du collège Tri et Recyclage. Nicolas Duboc, ingénieur en environnement diplômé de l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille, a consacré l'ensemble de sa carrière à la gestion des déchets. Etant intervenu sur les secteurs de la collecte comme du traitement des déchets, il est depuis plusieurs années en charge de l'activité de tri chez Suez. Fort de sa connaissance des marchés en amont et en aval des centres de tri, il dédiera son expertise à la dynamique collective du tri et du recyclage, maillons essentiels des métiers de la gestion des déchets.



©Nicolas Duboc



- ASSISES NATIONALES DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU 30 SEPTEMBRE AU 1ER OCTOBRE

Rendez-vous le 30 septembre et 1er octobre 2026 à Nantes pour assister à la 19e édition des Assises nationales des déchets et de l'économie circulaire dont la FNADE est à nouveau partenaire. <https://www.assises-dechets.org/assises-2026/programme/>

- CONGRÈS AMORCE DU 7 AU 9 OCTOBRE À LYON: SERVICES PUBLICS DE L'EAU, DE L'ÉNERGIE ET DES DÉCHETS : AGIR POUR LE POUVOIR D'ACHAT, L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 40ÈME CONGRÈS D'AMORCE